

Angoulême, le 22 novembre 2013,

A l'attention des entreprises, artisans et  
commerçants du GRANDANGOULEME

Réf. : PL/PC/AB DAC201300396

Madame, Monsieur,

De nombreux entrepreneurs nous ont fait part des difficultés qu'ils rencontrent cette année pour s'acquitter de leur contribution foncière des entreprises (CFE). Je comprends d'autant mieux leur inquiétude que l'avis d'imposition a été envoyé par les services fiscaux en novembre pour un paiement en décembre, alors que le contexte économique 2013 a diminué fortement les marges dégagées par nombre d'entre vous.

Face à cette situation, le GrandAngoulême a pris contact dans un premier temps avec la CAPEB et l'UPA afin d'analyser plus précisément la nature des difficultés que vous rencontrez.

Je vous rappelle que la contribution foncière des entreprises a été créée par la loi en 2010 pour remplacer en partie la taxe professionnelle. Dès son application, cette contribution a été contestée unanimement et depuis, elle a été amendée, chaque année, par le Parlement.

En particulier, les députés qui viennent d'adopter en première lecture, le projet de loi de finances pour 2014 ont voté plusieurs dispositions relatives à la CFE, elles sont inscrites dans l'article 57 de cette loi de finances :

- ajout de trois tranches de chiffre d'affaires aux trois déjà existantes permettant de rendre plus progressive la CFE ;
- possibilité de différencier les bénéficiaires non commerciaux des autres bénéficiaires ;
- fin de l'exonération de la CFE pour les auto-entrepreneurs
- reconduction de la possibilité pour les collectivités locales de prendre en charge partiellement la hausse de CFE de 2013.

Jeudi dernier, j'ai présenté aux 15 autres maires de l'agglomération l'ensemble de ces éléments et nous avons décidé en premier lieu, d'engager les démarches pour une prise en charge d'une partie importante de l'augmentation de la part de CFE perçue par le GrandAngoulême et payée par les entreprises concernées par la base minimum.

.../...

Par ailleurs, je souhaite avec mes collègues, qu'en concertation avec les organisations professionnelles vous représentant, nous examinions toutes les possibilités ouvertes par la loi pour rendre cette contribution plus progressive et plus en cohérence avec les capacités réelles des entreprises. Je rencontrerai dès la semaine prochaine les responsables de vos organisations professionnelles.

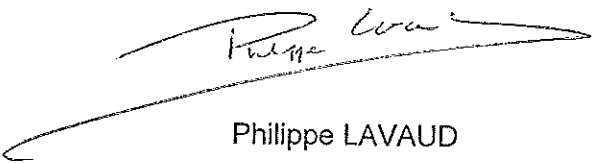
En conséquence, j'ai décidé de reporter le vote du budget 2014 d'un mois pour prendre en compte dans les dépenses prévues, les conséquences des décisions que nous serons amenés à prendre dans les semaines à venir. J'en informe Madame la Directrice départementale des Finances publiques pour qu'elle tienne compte de la position de l'agglomération dans la perception de la CFE 2013.

Dans cette période très difficile pour les entreprises mais aussi pour les collectivités, nous devons tous préserver nos capacités d'investissement pour soutenir l'emploi et l'économie de notre territoire et préparer son avenir et son développement. C'est là, la conviction de tous les élus du GrandAngoulême.

Avec vos représentants, je vous tiendrai informé(e) des décisions qui seront prises dans les semaines à venir.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Philippe LAVAUD